

LA TRIBUNE LYONNAISE



Journal indépendant

ORGANE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limités...	6 mois. 5 fr.	1 an. 8 fr.
France et Alsace.....	6 » 6 »	1 » 10 »
Union postale.....	7 » 7 »	1 » 12 »

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

33, RUE THOMASSIN, 33

Toutes les Communications, Correspondances et Réclamations doivent être adressées à l'Administration

ANNONCES :

Anglais, 4 ^e page.	La ligne. 1 fr. 40	Réclames.....	La ligne. 1 fr.
A la 1 ^{re} page.....	1 75	Chroniques.....	1 7

Les Annonces sont reçues exclusivement aux Bureaux du journal, 33, rue Thomassin, Lyon.

LA TRIBUNE LYONNAISE

Société anonyme au capital de 50.000 francs

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire à Lyon, rue Sainte-Catherine, 13, le lundi 11 juin, à sept heures du soir.

ORDRE DU JOUR :

Projet de fusion de la Société avec le Courrier du Commerce.

En cas d'acceptation de ce projet, lecture des nouveaux statuts et pouvoirs, soit au conseil d'administration, soit à une commission.

Les administrateurs,
POULARD, JACQUEMETTON aîné, LACARRELLÉ,
BONNARD et GOUTTENORE.

LE VOLONTARIAT

Nul ne doit être exempt de défendre son pays. C'est un devoir, c'est un honneur ! Est-il rien de plus glorieux pour les enfants d'une même patrie de mêler leur sang sur le champ de bataille pour repousser l'invasion et de mourir ensemble pour sauver l'indépendance nationale ? Sur ce terrain du dévouement, de l'abnégation, du sacrifice, qui ne voudrait être l'égal de tous ? Où sont les lâches qui laisseraient impunément violer leurs foyers, jeter au vent leurs propriétés, chasser leurs familles ? Leurs fronts resteraient marqués d'un opprobre indélébile, leurs noms jetés aux gémonies et leurs consciences vouées aux remords, comme dans l'avenir leur mémoire et leurs cendres seraient éternellement maudites par le flot des générations.

A l'heure suprême du suprême péril, tout le monde est soldat, s'arme, combat, tombe ou triomphe. C'est là une obligation juste, noble, sainte et inéluctable ; mais, pendant la paix, le service militaire ne comporte-t-il point quelques ménagements dans l'application ? Exige-t-il réellement de tous une même durée d'apprentissage ? Nous ne le pensons pas et nous croyons que les véritables principes d'une démocratie égalitaire ne l'exigent pas.

Supprimer tout d'abord le versement de quinze cents francs nous paraît une mesure urgente, réclamée par l'opinion et par la justice. Il n'est pas donné à tout le monde de trouver cette somme et de la payer facilement ; il y a là un privilège en faveur de la fortune ; et tout privilège constitue une iniquité sociale. Donc, rendons égales les conditions du service militaire et les chances d'un adoucissement possible.

N'avons-nous pas aujourd'hui l'enseignement gratuit et obligatoire, au moins dans la sphère de l'instruction primaire ? Qui nous empêche d'y joindre et d'y développer des exercices de gymnastique, de marches, de tenue et de manœuvres ? Les enfants sont souples, actifs, adroits, intelligents pour les choses du corps ; vous en formerez d'excellents bataillons scolaires.

Le grand point, c'est de constituer ces bataillons d'une manière sérieuse, de les continuer au sortir de l'école, d'en élargir les cadres et les exercices.

On a, pour réaliser ce desideratum et atteindre ce but, on a les sociétés d'études militaires, les sections militaires des touristes ou les corps des jeunes volontaires.

Que ne les organise-t-on partout, d'une manière complète et durable ? Avec les manœuvres du soir ou du dimanche ; avec les excursions, les manœuvres, le maniement du fusil, les exercices de tir, les levés de plan, vous formerez des jeunes gens qui, à dix-huit ans, connaîtront pratiquement l'école du soldat, celle de peloton et celle de bataillon.

Ce qu'il leur restera à apprendre et à posséder ne sera plus qu'un jeu. Et alors quelle difficulté infranchissable restera-t-il à adopter pour les plus aptes et les plus dévoués, le service d'une année ? Tous seront égaux.

Je sais que je voudrais ici la gratuité de

l'enseignement secondaire et voire de l'enseignement supérieur. Je voudrais que l'entrée des hautes écoles ne put s'obtenir qu'à la suite de concours où pauvres et riches seraient admis à bénéficier de bourses accordées aux seules capacités, au mérite réel, et non aux positions sociales. Est-ce donc impossible ?

Est-ce que notre République d'aujourd'hui ne s'honorait pas en reprenant pour son compte cette œuvre de généreuse initiative, déjà entreprise par la République de 1848 ?

Dès ce moment, songeons qu'on ne sert pas seulement son pays sur le champ de bataille ? On le sert dans l'agriculture, on le sert dans l'industrie, on le sert dans le commerce. C'est mal comprendre la sécurité et la grandeur de la France que de tout sacrifier à l'unique objet de la défense nationale. Tant que nous sommes en paix, songeons que notre prospérité se lie intimement au développement de nos ressources, de nos relations commerciales ; songeons que nous sommes envahis par une armée d'espions qui prend la place de nos fils dans nos bureaux, dans nos comptoirs, dans nos usines et dans nos ateliers.

Si nous prenons nos comptables, nos voyageurs, nos banquiers, nos négociants, nos manufacturiers, vous ouvrez nos portes et nos affaires à nos plus mortels ennemis : vous livrez nos secrets et notre indépendance, notre dignité et notre honneur... Songez-y, ô législateurs... et osez résister à des obsessions dont ne se rendent pas compte ceux là même qui vous assiégent de leurs prétendues revendications égalitaires.

Est-ce l'égalité dans la mort que nous voulons ou l'égalité dans la vie ? est-ce l'égalité dans la honte et dans la misère, ou l'égalité dans la force et la splendeur ?

Tout le monde doit pouvoir prétendre à un volontariat d'un an ; mais on n'y doit admettre que les plus dignes et les plus capables — en se réservant de les courber sous la discipline militaire pendant toute la durée d'un an, de trois ou de cinq ans, s'ils ne sont pas les premiers d'entre tous par la conduite le travail et la moralité.

C'est par ses réserves intellectuelles, artistiques, financières, commerciales, agricoles et libérales, que la France s'est faite une place à part parmi les autres nations et qu'elle entend la garder.

C'est là le propre d'une démocratie virile, puissante, sûre d'elle-même et comptable de ses actes vis-à-vis de l'avenir et du monde.

A. L.

Laboratoire municipal

Nous croyons devoir communiquer à nos lecteurs l'arrêté que vient de prendre M. le Maire de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, pour réglementer l'organisation et le fonctionnement du laboratoire municipal. C'est là un document que le commerce aura souvent besoin de consulter et que nous recommandons de conserver avec soin par devers soi.

TITRE 1^{er}

OUVERTURE AU PUBLIC

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1^{er} juin 1883, le laboratoire municipal de chimie établi à l'Hôtel-de-Police municipale, rue du Bât-d'Argent, 21, sera ouvert au public, qui pourra, aux conditions déterminées ci-après, y faire analyser les boissons et denrées alimentaires de toute espèce et objets quelconques pouvant, par leur usage, intéresser la santé.

ART. 2. — Les analyses pourront être qualitatives ou quantitatives. Les analyses qualitatives, c'est-à-dire déterminant simplement la qualité de la substance analysée, seront gratuites.

Les analyses quantitatives, c'est-à-dire portant sur les éléments composant la substance analysée seront faites d'après un tarif fixé ci-après.

ART. 3. — Toute personne qui voudra faire analyser une substance quelconque devra en déposer un échantillon au Laboratoire municipal.

Elle fera connaître :

- 1^o Quelle analyse elle désire ;
- 2^o Les nom, profession et adresse ;
- 3^o Les nom, profession et adresse du producteur ou commerçant de qui elle tiendra ladite substance.

ART. 4. — Les échantillons déposés seront reçus tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures du matin.

Mention de ce dépôt sera faite sur un registre à souche portant un numéro d'ordre.

Il sera immédiatement donné au déposant un récépissé portant uniquement l'indication du numéro de l'échantillon.

ART. 5. — Lorsque le déposant aura demandé

une analyse qualitative, il lui sera délivré, sur représentation de son récépissé, un bulletin indiquant que l'échantillon déposé sous le numéro porté au récépissé a été trouvé bon, mauvais, non nuisible ou mauvais falsifié.

Ce bulletin contiendra, en outre, la mention suivante : « Toute personne qui userait du présent bulletin pour nuire à la réputation d'autrui commettrait le délit de diffamation. »

ART. 6. — Toute personne qui demandera une analyse quantitative devra préalablement acquitter le montant de la taxe ; il lui en sera immédiatement donné reçu.

ART. 7. — La rétribution est fixée conformément au tarif suivant :

Taxe de 5 francs

Dosage de plomb dans les étains et les étamages. Sel de cuisine (dosage de l'eau et des sels étrangers).

Taxe de 10 francs

Dosage des métaux toxiques dans toutes les matières alimentaires, jouets, tentures et tapisseries, etc.

Eau (analyse hydrométrique, résidu total). Graisses, beurre et fromages.

Alcool (dosage des alcools étrangers). Café (détermination des cendres, de la chicorée et de l'enrobage).

Chicorée. Vinaigre (dosage des acides étrangers).

Œufs (recherche des matières servant à leur conservation).

Taxe de 20 francs

Vin, bière, cidre, liqueurs (dosage de l'alcool, des extraits, examen polarimétrique et recherches des matières colorantes étrangères).

Lait et crème (mélanges de farines). Huiles, comestibles.

Sirops et confitures. Produits de la confiserie et de la pâtisserie.

Fruits secs et confits. Chocolat, cacao.

Extraits de viandes, conserves de poissons. Epices diverses, thé, truffes.

Pour les analyses au-dessous de 10 francs, le déposant devra, en outre, acquitter le prix (0^o25 c.) du timbre de recettes prescrit par la loi du 23 août 1871.

ART. 8. — Sur la présentation du reçu, il sera délivré au déposant un bulletin semblable à celui mentionné en l'article 5 et portant les résultats de l'analyse quantitative.

TITRE II

FONCTIONNEMENT

ART. 9. — Les experts-inspecteurs attachés au Laboratoire municipal seront chargés de procéder à l'inspection des boissons et des denrées alimentaires de toute espèce, ainsi que de tous objets pouvant, par leur usage, intéresser la santé.

ART. 10. — Lorsqu'ils constateront que des denrées soit insalubres ou falsifiées, ou bien encore que des objets servant aux usages ordinaires de la vie ont été fabriqués avec des matières dangereuses pour la santé, le commissaire de police présent à la visite saisira provisoirement les denrées ou objets qui lui seront indiqués.

Il prélèvera sur la saisie deux échantillons des substances falsifiées, et lorsqu'il y aura possibilité, deux échantillons des matières servant à la falsification.

Ces échantillons seront scellés et cachetés en présence du détenteur ou de son représentant, qui sera invité à signer les étiquettes des scellés, et le tout sera, le jour même, déposé au Laboratoire municipal de chimie.

Procès-verbal de la saisie sera immédiatement dressé par ses soins et transmis le même jour à la Mairie.

ART. 11. — De leur côté, les experts-inspecteurs qui auront assisté à la saisie adresseront un rapport circonstancié de la saisie au Directeur du Laboratoire.

ART. 12. — Le présent arrêté sera affiché et imprimé.

Un exemplaire de cet arrêté restera, d'une façon permanente, placardé dans la partie du Laboratoire ouverte au public.

ART. 13. — M. l'Adjoint délégué au service de la police municipale, M. le Directeur du Laboratoire municipal et MM. les Commissaires de police de la ville de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 8 mai 1883.

Le Maire de Lyon,
D^r GAILLETON.

Vu :

Lyon, le 12 mai 1883.

Pour le Préfet et par délégation :
Le Secrétaire général pour la Police,
E. LOUIS.

UN DÉPUTÉ-EMPLOYÉ

Nous ne saurions trop insister sur le cas de ce député, qui est en même temps chef du contentieux de la Compagnie d'Orléans et membre de la commission du budget appelée à discuter et à voter un projet de convention financière entre l'Etat et cette même Compagnie.

Dans son bureau, M. Roger, chef du contentieux de l'Orléans, a déclaré, au dire de l'Evénement, que, selon lui, l'Etat devait s'entendre avec les grandes Compagnies.

Nous demandons s'il est juste, s'il est moral, que ce membre de la commission du budget, qui touche neuf mille francs sur les fonds de l'Etat et une somme bien plus forte de sa Compagnie, soit appelé à discuter et à voter des conventions qui mettent en cause les intérêts contradictoires de l'Etat et de sa Compagnie.

Et si c'est à une voix de majorité que les conventions sont approuvées par la commission du budget, quelle sera la valeur morale du vote de cette commission ?

Emile FERRIER.

(La voie ferrée.)

LÉGISLATION DES FAILLITES

L'avis de la Chambre de commerce de Paris a toujours une grande valeur, mais il est surtout à prendre en considération dans une question de législation commerciale telle que celle des faillites. Aussi croyons-nous devoir reproduire le vœu que cette Chambre a adressé à ce sujet à M. le ministre du commerce.

Dans sa lettre d'envoi la Chambre expose que ce serait donner une légitime satisfaction à l'opinion publique que d'améliorer la situation actuelle du débiteur qui, dès la cessation des paiements, est déclaré en état de faillite avant que les créanciers et le tribunal aient pu apprécier sa conduite. Il nous a paru désirable, dit la Chambre, d'introduire dans la loi un état nouveau, celui de la liquidation judiciaire, qui, au début d'une suspension de paiements, sauvegardera le débiteur, lui évitera le danger des pressions individuelles, des engagements isolés et permettra aux créanciers d'apprécier sa conduite avant la déclaration de faillites.

Enfin, au point de vue de la nomination des syndics définitifs, la Chambre pense qu'il conviendrait de donner plus de latitude aux créanciers en leur soumettant une liste de trois noms dans les villes d'au moins 100,000 âmes. Voici d'ailleurs *in extenso* le texte du projet arrêté par la Chambre de commerce de Paris :

1^o Tout commerçant qui cessera ses paiements serait en état de liquidation judiciaire ;

2^o Il serait tenu dans les trois jours de la cessation de ses paiements d'en faire la déclaration au greffe du tribunal de commerce de son domicile ;

3^o La liquidation judiciaire serait déclarée par jugement du tribunal de commerce rendu, soit sur la déclaration du débiteur, soit à la requête d'un ou de plusieurs créanciers, soit d'office ;

4^o Le débiteur en état de liquidation judiciaire déclarée resterait vis-à-vis de ses créanciers dans la situation faite aujourd'hui au failli par les articles 443-444 et suivants du code de commerce ;

5^o Les opérations de la liquidation judiciaire seraient poursuivies dans la forme prescrite actuellement pour la faillite ;

6^o Après la clôture de ces opérations, les créanciers, réunis en assemblée, pourraient consentir au débiteur en état de liquidation déclaré un concordat dans la forme et les conditions prescrites par les articles 507 et 515 du code de commerce ;

7^o Le commerçant déclaré en état de liquidation judiciaire qui n'aurait pas obtenu un concordat ou dont le concordat n'aurait pas été homologué par le tribunal de commerce serait en état de faillite ;

8^o Serait également en état de faillite le concordataire qui n'aurait par rempli ses engagements ;

9^o Les créanciers choisiraient leur syndic sur une liste présentée par le tribunal de commerce et affichée dans la salle de réunion. Cette liste contiendrait au moins trois noms dans les villes ayant plus de 100,000 âmes.

RÉCLAMATIONS

Une Patente mal taillée.

Plusieurs personnes fort honorables nous ont certifié le fait suivant — qui est assez singulier pour être porté à la connaissance de nos lecteurs.

Il existe, dans la commune de Mazille, un certain nombre de propriétaires qui élèvent, chaque année, beaucoup de bêtes à cornes.

Ces propriétaires les vendent ensuite sur la place de Lyon et de Paris ; mais, pour diminuer leurs frais de transport et accessoires, ils achètent d'autres bêtes à cornes dans les marchés environnants ou à des propriétaires, pour les expédier avec les leurs.

Peut-on appeler cela un commerce ? Doit-on imposer les propriétaires qui se livrent à ce trafic dans l'unique but de tirer le plus grand profit possible de leur bétail ? La question nous semble assez difficile à résoudre.

Quoiqu'il en soit, M. le Maire de Mazille a fait mettre une patente de commerçant en bestiaux à tous les propriétaires qui se livrent aux opérations que nous venons d'indiquer.

Si ce fonctionnaire a agi pour grossir le budget de sa commune et accroître la fortune publique, nous n'y voyons pas grand mal.

Mais pourrait-il nous dire pourquoi, lui personnellement, qui achète des bêtes à cornes pour les revendre avec celles qu'il élève ; qui en expédie une grande quantité à Paris ; qui, dernièrement encore, a acheté des bœufs au marché de Cluny et les a revendus, n'est pas imposé comme marchand de bestiaux.

Nous aimons à croire que ce n'est là qu'un oubli, et que M. le Maire de Mazille ne vaudra pas qu'on le reproche pareille injustice, et qu'il fera lui-même compléter les rôles des contributions de sa commune, afin de pouvoir payer une patente comme tous ses administrés.

On ne saurait, en effet, comprendre deux poids et deux mesures.

L'inspection des viandes.

La loi du 16-24 août 1790, que complète celle du 13-22 juillet 1791, donne pleins pouvoirs à l'Administration municipale, en la personne du maire, pour prendre tous arrêtés ou imposer tous règlements dans les questions d'hygiène ou de santé. Il est vrai que ces règlements peuvent être déférés au Conseil d'Etat par ceux qui se croient lésés.

Voilà presque un siècle que dure la loi qui consacre la toute puissance de l'Administration en matière de salubrité ; et nous ne sachions pas qu'elle ait jamais été battue par le flot populaire d'une universelle protestation, ni que le Conseil d'Etat ait jamais été appelé à se prononcer sur des modifications légalement demandées par les intéressés. Du reste, nous continuerons nos recherches dans ce sens.

On ne peut donc contester en rien la capacité et l'autorité du maire de Lyon à établir des règlements pour la tenue des marchés ou des abattoirs, pour le service de l'inspection des viandes ou des autres denrées.

Or, est-il vrai que les règlements de Lyon soient les seuls qui prévoient et précisent les cas de saisie et de procès-verbaux ? Dans les autres villes, au contraire, les inspecteurs sont, de par les règlements, investis d'un plein pouvoir qui leur est délégué et qui pourrait, à la rigueur, sembler exorbitant. Il est vrai que l'usage a introduit des tempéraments dans l'application ; mais enfin la porte reste ouverte à l'arbitraire, et c'est là qu'est le mal. Quelque dure que soit une loi, c'est la loi : elle nous gêne, peut-être, mais elle nous sert de garantie contre d'inutiles tracasseries ou des exactions trop violentes.

Il y a là une étude à faire. Nous l'avons commencée et nous la continuerons. Si les lois sont mauvaises, nous en demanderons la révision. Si les fonctionnaires qui sont chargés de les faire exécuter se conforment à l'esprit et au texte, pourquoi irions-nous les accuser de fantaisie ou de bon plaisir ? Nos revendications visent plus haut et portent plus loin.

Du recours des bouchers.

Nous adressons la communication suivante, que notre Conseil d'administration croit devoir accepter surtout à cause de la reproduction de l'article 1641 du code civil et à cause de l'exposé de la jurisprudence parfaitement établie par le tribunal de commerce de Lyon. Il s'agit de l'inspection de la Boucherie au point de vue judiciaire.

Il reste un dernier point à traiter de cette grave question qui a soulevé tant de récriminations. C'est le recours du boucher victime d'une saisie contre son vendeur.

Supposons qu'un boucher lyonnais achète un bœuf en foire pour l'abattre ici à Lyon.

Cet animal vient à être saisi par le service de l'inspection des viandes, il ne voudra certes pas en supporter toute la perte, il recherchera celui qui lui l'a vendu.

Cette démarche ne sera pas toujours facile, le lieu de la foire sera quelquefois très éloigné, le domicile du vendeur plus éloigné encore ; bien souvent il se trouvera situé dans quelque hameau d'une campagne isolée ;

Le boucher chevauchera par monts et par vaux, questionnant tous les habitants, puis enfin quelquefois il trouvera la personne qu'il cherche après avoir perdu une bonne journée.

Il lui expliquera le but de sa visite, vous devez penser qu'il sera mal reçu.

Jamais l'éleveur ne se décidera à lui rendre son argent à l'amiable, il faudra employer la voie judiciaire.

L'acheteur devra lui faire une sommation par exploit d'huissier, d'avoir à reconnaître que la bête saisie par l'inspecteur est bien celle qu'il a vendue.

Cette sommation demandera vingt-quatre heures pour la rédiger, il faudra l'envoyer à l'huissier de l'endroit pour qu'il la signifie ; elle devra contenir un délai suffisant pour que le vendeur ait le temps de se rendre à l'abattoir, tout ceci prendra 48 heures ; ce qui revient à dire qu'il faudra quatre jours pour avoir une procédure régulière, laquelle si elle n'était pas faite mettrait le boucher dans l'impossibilité de se faire payer son prix.

Si ces choses sont possibles en hiver, elles sont impraticables en été : les bœufs saisis se trouveraient dans un état de putréfaction tel que toute reconnaissance sera impossible.

Et encore l'hiver, combien de fois fera-t-on fausse route ?

L'éleveur en foire donnera un faux nom, tantôt il ne sera connu que sous un sobriquet, et si son véritable nom n'est pas exactement mis dans l'exploit ; toute la procédure sera nulle.

Puis ensuite il faudra saisir le tribunal du litige. Devant le tribunal civil de Lyon, il est admis par une jurisprudence certaine aujourd'hui que le vendeur doit rembourser le prix de l'animal saisi, conformément à l'article 1641 du code civil ainsi conçu :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus. »

Mais lorsque le boucher achète un bœuf d'un propriétaire du dehors ; il ne pourra pas toujours plaider devant les magistrats consulaires ; il sera obligé en vertu de la règle : *actor sequitur forum*

raie de porter sa demande devant le tribunal du défendeur.

Ainsi, supposons qu'un pareil procès soit pendu devant le tribunal de Charolles (Saône-et-Loire).

Les magistrats qui composent ce tribunal seront toujours disposés à soutenir les agriculteurs qui seront quelquefois leurs fermiers; ils répondront aux bouchers que les éleveurs de Charolles ne peuvent être déclarés responsables du fait des inspecteurs lyonnais qui saisissent sans contre-expertise et selon leur bon plaisir, et qu'en second lieu, une fois l'animal abattu, l'action répressive ne peut plus s'exercer, car il ne peut plus être rendu à son propriétaire qui aurait pu, au lieu de le vendre à un boucher, l'employer aux travaux de l'agriculture.

Le marchand boucher sera débouté de sa demande, c'est donc bien sur lui que retombe la perte du prix de la bête reconnue à tort ou à raison impropre à la consommation.

On voit combien est défectueux le service de l'inspection des viandes tel qu'il existe aujourd'hui et combien il serait urgent de le modifier; M. le Maire de Lyon ne pourra donc plus soutenir que les bouchers ne sont pas intéressés à faire changer l'état de chose actuel, car trop souvent ce sont eux qui supportent la perte des bestiaux saisis.

Si malgré leurs plaintes ils ne devaient obtenir aucune réforme, ils seraient fondés à dire que si jusqu'à ce jour l'abattoir n'a été ouvert qu'à eux seuls, il va maintenant devenir un véritable nid à procès.

Était-il bien nécessaire d'augmenter chez les gens le goût de la chicane qui a des tendances à disparaître?

Était-il bien nécessaire aussi de faire mettre les bouchers lyonnais en suspicion par tous les éleveurs de la contrée, lesquels rien qu'en voyant refuser de leur vendre leurs bestiaux parce qu'ils savent qu'ils auront du désagrément? Nous ne le pensons pas!

Ainsi nous estimons que l'Administration devrait bien vite remédier à un état de choses si préjudiciable à toutes les classes de la société et qui n'a que trop duré.

Ernest VIVANT.

LES EAUX DE LYON

(Voir les nos 86, 87, 89 et 91 de la Tribune)

Lyon, le juin 1882.

Monsieur Gaillon, maire de Lyon.

Monsieur le Maire,

Voilà lettre du 26 avril nous demandant divers renseignements, parmi lesquels celui-ci :

« Engagement d'une Société qui garantirait l'apport des capitaux nécessaires à l'exécution. »

C'est à cette question principale que nous allons d'abord répondre; car les autres questions étant solidaires et subordonnées à celle-ci, ne peuvent s'en dissocier, autrement la réponse que nous pourrions y faire n'aurait plus qu'une valeur relative d'approximation.

En résumé, dans la mesure du possible et par déférence pour vous, Monsieur le Maire, nous conformerons au désir exprimé par votre lettre, nous sommes entrés en pourparlers avec diverses sociétés financières auxquelles nous avons soumis vos demandes.

Plusieurs de ces sociétés, extrêmement honorables et sérieuses, dont nous pourrions vous citer personnellement les noms, sont prêtes à faire les fonds nécessaires à l'exécution du projet Villard, s'il est admis par le Conseil municipal.

Toutefois, ces sociétés soulèvent des objections graves au sujet de l'engagement demandé, car, en même temps que nous leur avons communiqué votre lettre, nous avons cru de notre devoir de leur soumettre les conclusions de la commission consultative des Eaux.

En raison de ces conclusions, ces sociétés ne s'expliquent pas que l'Administration nous demande, en l'état, une garantie ferme.

Or ces conclusions sont bien l'expression de la vérité et que l'eau du Rhône constitue les germes des maladies dont on accuse; si cette eau « est malsaine », comme le dit M. Saint-Lager, « contrairement à l'expérience faite depuis des siècles, il est inutile de présenter cette solution pour Lyon. »

Mais comme votre lettre en fait l'aveu implicite, notre projet n'est pas ce qu'en disent les rapports de la Commission des Eaux.

Nous savons ce qu'on veut les rapporteurs, leur but a été parfaitement clair : éliminer adroitement, sous le couvert d'études prétendues sérieuses, les projets concurrents de la Compagnie des Eaux.

Ne pouvant pas présenter qu'un seul projet à la Ville sans démasquer leurs batteries, ni rejeter brutalement, sans une trop criante injustice, les projets Villard et Léger, les rapporteurs ont défigurés, dépréciés et rabaisés ceux-ci; puis, les comparant ensuite au projet Michaud, leur idéal..., ils font ressortir les soi-disant avantages de ce dernier pour lequel on ne trouve pas même une virgule à déplacer!

Quant aux projets du Rhône, on découvre que l'eau qu'ils fourniraient possède le poison crétinisant (?) et « donnerait le gottre! ». Après cette découverte on aurait tort de s'étonner que les rapporteurs n'aient pas même pris connaissance de tous les documents mis par nous à leur disposition. Néanmoins, on a cru encore nécessaire d'exagérer sciemment nos prix de revient.

Si les rapporteurs et la Commission avaient été entendus contradictoirement les auteurs de projets; si une discussion loyale, sérieuse et approfondie avait présidé à l'étude de la question, tout cela aurait certainement changé; pour cause, on ne l'a pas voulu.

Après avoir accumulé toutes les énormités possibles pour déprécier la valeur de nos projets, on vous a trompés, Monsieur le Maire, ainsi que M. Hirsch, de la Commission, en vous disant « qu'on nous avait entendu ». On a surpris aussi votre bonne foi et celle de la Commission en vous faisant accepter ces faits et signer ces rapports.

En résumé, l'examen de nos projets a consisté à mettre habilement la lumière sous le boisseau! Voilà la vérité.

Aujourd'hui, on colporte les conclusions de la Commission sur les places de Lyon et de Paris; on s'en fait une arme pour nous nuire auprès des Sociétés les mieux disposées. On insinue, ces rapports en main, que quoique le maire de Lyon retienne, comme pratiques, les projets Villard et Léger, ces projets seront repoussés, que c'est un fait acquis d'avance.

C'est un abus, soit; mais il existe. On cherche à en imposer; on essaie de forcer les mains à l'Administration et au Conseil municipal et d'enlever haut la main la position.

L'exemple de cet abus provient et réside dans l'examen partial, inégal, qui a été fait de notre projet; sans étude sérieuse, sans vouloir se rendre compte d'un côté on a déprécié, défigurés nos travaux; de l'autre on a dressé un précédent au projet de la Compagnie des Eaux. Est-ce de la loyauté!...

Les Sociétés financières se rendent parfaitement compte de la situation anormale et fautive qui nous est faite, et elles sont toutes d'accord que nous ne pouvons ni ne devons ni accepter.

On cherche à égarer votre religion, celle du Conseil municipal — et l'opinion publique — en énonçant des faits inexactes relativement à notre projet. Il est absolument nécessaire avant toute chose que la lumière se fasse sur ces faits. Il faut que la vérité en jaillisse autant dans l'intérêt d'une bonne solution de la question des eaux — que tout le monde doit désirer — que dans celui des tiers en présence.

Les conditions du concours n'ont pas été non plus sérieusement définies. L'Administration n'a fait connaître qu'à la Commission des Eaux la quantité d'eau qu'elle jugerait nécessaire à Lyon, ce dont les auteurs de projets auraient dû être les premiers informés. Personnellement on nous a refusé communication du rapport traitant cette question.

Pour ces raisons et pour d'autres non moins judicieuses, nous ne pouvons aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous produire l'engagement écrit d'une Société financière.

Les Sociétés qui consentent à nous prêter leur concours considèrent que ce serait un danger et une faute pour elles, pour nous et pour la Ville, que d'entrer, dans les conditions actuelles, dans la voie tracée par votre lettre du 24 avril. Les questions soulevées par les rapports sont trop graves; elles doivent être examinées auparavant par le Conseil municipal ou par une Commission indépendante nommée par lui, les auteurs de projets entendus.

D'ailleurs, la solution de la question des eaux ne pourra sérieusement faire l'objet d'un traité ferme que lorsque tous les points du programme auront été nettement définis, étudiés, discutés et arrêtés par le Conseil municipal et l'Administration.

Ces points principaux sont :

1° La valeur des projets au point de vue de la quantité d'eau fournie en raison des besoins actuels, de la qualité de celle-ci, de la garantie de rendement et du développement des projets pour les besoins futurs; tenant compte de la progression de la population et de l'hygiène, et de l'augmentation de l'emploi de l'eau à tous les points de vue, en raison de ce qu'elle sera d'aujourd'hui moins chère et en plus grande abondance.

2° La canalisation et les travaux accessoires à exécuter en ville;

3° Accorder le droit au projet adopté de vendre de l'eau à la banlieue et pour les besoins d'arrosages, sans nuire aux services de la Ville. Ceci dans l'intérêt de la Ville elle-même et des particuliers; le développement de la vente permettant de faire profiter la Ville et les particuliers d'une réduction de prix;

4° Les clauses et conditions principales d'un traité à intervenir, bases nécessaires pour l'établissement.

Ces questions résolues, les sociétés financières seront prêtes à apporter toutes les garanties que la ville demandera.

En résumé, ce qui est nécessaire en ce moment, dans l'intérêt bien compris et raisonné de la solution à adopter — et pour la moralité du débat — c'est de faire une contre-étude complète des projets retenus par la Ville : contre-étude faite sans parti pris, en dehors des influences et des sympathies locales; contradictoire, où la lumière aura présidé; enfin, digne de l'importance des intérêts en jeu et d'une question aussi vitale pour Lyon.

Ce que nous demandons là est incontestablement juste et équitable; c'est une question de loyauté, la réparation du préjudice moral considérable qui nous a été causé par des rapports dont les auteurs ne se sont pas inspirés des principes que nous indiquons plus haut. Le Conseil municipal et l'Administration y ont le même intérêt que nous. Ils y trouveront la garantie morale qu'ils ne peuvent avoir actuellement, et ils ne craindront pas que la solution qui ils auront adoptée leur soit reprochée plus tard.

Éclairés par l'expérience et par les faits, le Conseil municipal et vous, Monsieur le Maire, saurez faire un choix, — fruit d'une étude sérieuse. — auquel le nom du Conseil et le votre auront l'honneur de rester éternellement attachés, et dont la ville sera reconnaissante à la municipalité tout entière.

En terminant, nous vous rappelons que le syndicat que nous avons constitué, composé de personnes honorables connues à Lyon et de ceux qui ont été députés à la Chambre et au Sénat, et qui ont déjà dépensé près de 50,000 francs pour l'étude de notre projet; que ce syndicat est une garantie morale du projet que nous présentons, et que cette garantie doit être prise en sérieuse considération, car nos syndicataires entendent s'intéresser financièrement pour une large part dans la société à créer.

Daignez agréer, Monsieur le Maire..., etc.

(A suivre).

Prochainement, nouvelle lettre de M. le Maire de Lyon à M. Villard, renouvelant les demandes contenues en la lettre du 26 avril 1882, et suivie de la réponse.

Prediction de Mathien (de la Drôme)

POUR LE MOIS DE JUIN

Chaleurs du 1er au 5. Orages du 3 au 4 dans la région pyrénéenne, dans les Cévennes, le Vivarais, l'Auvergne et les Alpes occidentales. Moins violents dans les Alpes centrales et celles orientales. Grêle en France, plus particulièrement dans la zone du Sud-Est, celle du Centre et les contrées riveraines de la Méditerranée. Abondante dans la région des Cévennes. Grêle à redouter également en Suisse, dans l'Allemagne méridionale, en Autriche, dans la haute Italie, ainsi que dans les provinces du versant pyrénéen espagnol. Vent fort de courte durée pendant cette période sur la Méditerranée occidentale et au golfe de Gascogne.

Chaleurs à la nouvelle lune, qui commencera le 8 et finira le 12. Intenses sur toutes les côtes de la Méditerranée, notamment en Espagne, en Sicile et en Grèce. In-olations à redouter en Algérie, en Tunisie, en Egypte, en Grèce et dans les provinces de l'Asie mineure. Orages violents et fréquents pendant le cours de cette période dans le Vivarais, la région des Cévennes, le Roussillon, le comté de Foix et le pays basque, non moins violents dans la péninsule Ibérique et sur la chaîne méridionale des Apennins. Adriatique agitée. Vers le 8, grêle.

Période ayant le même caractère au premier quartier de la lune, qui commencera le 12 et finira le 20. Orages épars, plus particulièrement dans le Velay, le Forez, le Gévaudan, l'Auvergne, le Dauphiné, la Savoie et le Roussillon, notamment vers le 14 et le 16. Vents forts très variables, mais de courte durée pendant le cours de cette période. Golfe de Lion fort agité ainsi que celui de Gènes. Continuation des chaleurs. Grêle dans les pays montagneux du centre, de l'est et le sud de la France.

Pluies intermittentes à la pleine lune, qui commencera le 20 et finira le 27, torrentielles pour le midi de la France, le nord de l'Italie et les contrées riveraines de la Méditerranée, de l'Adriatique et de l'Archipel. Vents variables et violents pendant le cours de cette période. Méditerranée fort agitée, ainsi que l'Adriatique. Océan houleux au golfe de Gascogne et sur les côtes du Portugal. Orages en Algérie et en Tunisie. Nombreuses relâches maritimes (dans les ports de la Provence, de la Ligurie, de Gènes, en Corse en Sardaigne, aux Baléares, à l'île de Malte et aux îles Ioniennes. Abaissement momentanée de la température, surtout dans la région des Alpes et celle des Pyrénées. Crues des cours d'eau en France, en Espagne et en Italie. Routes ravagées.

B. au temps au dernier quartier de la lune, qui commencera le 27 et finira le 4 juillet. Orages épars dans le Puy-de-Dôme, le Velay, le Dauphiné, la Savoie, ainsi que dans les pays pyrénéens du 29 au 30.

Mois généralement beau du 1er au 20. Alternativement plus et vent du 20 au 27. Beau du 27 au 30. Brusques changements de température dans la dernière dizaine de ce mois. Hygiène à observer plus particulièrement dans les départements pyrénéens, alpestres.

Belle floraison de la vigne pendant le courant de ce mois dans les départements méridionaux et généralement dans les contrées baignées par la Méditerranée, l'Adriatique et l'Archipel.

AUX ÉLEVEURS

Le nouveau produit que MM. A. Panchaud et Cie, de Vevey (Suisse), livrent sous le nom de Lactina Suisse, à la consommation, depuis six mois seulement, est le résultat d'études comparatives et d'observations faites sur de jeunes animaux et spécialement sur des veaux et des porcelets depuis plus de deux ans.

La richesse en Protéine (végétale), hydrates de carbone et matières grasses, la proportion de phosphates solubles qu'il contient en un mot sa composition chimique, démontrent facilement la valeur de ce produit comme succédané du lait naturel.

Un litre de lait artificiel revient au maximum à 5 centimes, tandis que le lait naturel vaut en moyenne vingt centimes le litre.

On voit, par ces simples données, l'immense économie que les éleveurs réalisent par l'emploi de la Lactina Suisse; la vente toujours croissante de cette farine alimentaire est une preuve qu'ils n'ont pas tardé à en reconnaître les avantages; beaucoup d'entre eux ont encouragé ces inventeurs par des témoignages de satisfaction et des demandes réitérées.

Les éleveurs français commencent à employer ce produit pour l'élevage des veaux et des porcelets; ils lui reconnaissent les mêmes avantages que les éleveurs suisses. Parmi eux quelques-uns l'ont prouvé par des articles élogieux qu'ils ont publiés dans plusieurs journaux.

En outre, à la suite d'expériences faites à Lyon, sous la surveillance de Messieurs les syndics de la boucherie de cette ville, il a été délivré à la date du 16 mars 1883, un certificat en tous points favorable au produit de MM. A. Panchaud et Cie.

Les débats nous permettent donc d'espérer que les éleveurs sauront apprécier la valeur du nouvel agent et qu'il résultera de la généralisation de son emploi un grand développement dans le domaine de l'élevage, et par suite une source nouvelle de revenu pour notre pays.

La maison A. Panchaud et Cie possède un dépôt, route de Strasbourg à Lyon-Saint-Clair, où l'on peut demander des renseignements, des échantillons, ou certaines quantités quelconques de Lactina, en s'adressant à M. Isaac Mayor.

NOTES ET INFORMATIONS

Excursions à Beauregard et à La Balme. — La pluie de dimanche dernier a empêché ces promenades. C'est pourquoi la Compagnie des Parisiens se propose de les reprendre dimanche prochain pour les Grottes de La Balme et Beauregard aux heures précédemment indiquées.

Le Grand-Trou. — C'est demain dimanche, 3 juin, que la Société d'encouragement aux écoles laïques du Grand-Trou donnera, sous la présidence de M. Fouilloux, conseiller général, sa grande fête de bienfaisance en faveur des élèves des écoles municipales de sa circonscription. Le programme est des mieux composés. La fanfare du Grand-Trou avec celle de Vénissieux, la chorale de Vénissieux et une infinité d'artistes éminents prêteront leur concours à cette fête et en feront une véritable solennité à laquelle se donneront rendez-vous tous les amis de l'instruction, du rire et de la musique. C'est une bonne œuvre rendue plus attrayante encore par le plaisir.

La fête a lieu à 1 heure — route de Vienne, 119 — dans les préaux du groupe scolaire qui seront agencés à cette fin avec le plus grand soin. De l'air et de l'ombre.

Chambre de commerce. — Des négociations devant être prochainement ouvertes par le gouvernement français, en vue de la conclusion d'un traité de commerce définitif avec l'Autriche-Hongrie, les industriels de la circonscription de la Chambre de commerce, en relations d'affaires avec ce pays, sont invités à lui transmettre les observations qu'ils auraient à formuler dans l'intérêt de leur industrie.

Le tableau des droits d'entrée, actuellement appliqués aux produits d'origine française importés en Autriche-Hongrie, est tenu, à cet effet, à la disposition des intéressés, au secrétariat de la Chambre de commerce, Palais-du-Commerce, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

Vente des melons. — Le maire de Lyon donne avis que l'adjudication des emplacements des bancs pour la vente des melons est fixée au samedi 16 juin prochain, à deux heures de l'après-midi, dans le pavillon côté sud du pont Morand.

Concerts-Bellecour. — Pendant que ces lignes sont composées a lieu l'ouverture des Concerts-Bellecour, dont la fréquentation est la grande attraction de tout Lyon élégant et artistique.

Comme nous l'avons dit, grâce aux circonstances théâtrales que nous avons traversées, l'ouverture des Concerts-Bellecour offre donc, cette année, une attraction toute particulière, et notre sympathique et vaillant chef d'orchestre A. Luigini l'a tellement bien compris qu'il a mis tout en œuvre pour assurer une campagne exceptionnelle.

Avec le remarquable orchestre du Grand-Théâtre et des solistes de premier ordre, tels que MM. Ritter, Fargues, Mazier, Gorron, Terrière, Rolland, Tamburini, Venon, Lespinasse, les frères Bedetti et Forestier, avec un répertoire des plus brillants, augmenté de toutes les nouveautés des concerts Colonne et Pasdeloup, des programmes très variés et d'une interprétation hors ligne, la saison d'opéra en plein air qui se prépare, fera bien vite oublier que le Grand-Théâtre n'a pas chanté l'hiver dernier.

Les prix des entrées ne varient pas, il est de 50 c. pour les dimanches, lundis, mercredis, jeudis et samedis, et de 1 fr. pour les mardis et vendredis.

Les abonnements restent ainsi fixés : Abonnement d'un demi-mois, 6 fr. pour une personne, 10 fr. pour deux personnes. Abonnement d'un mois, 10 fr. pour une personne, 18 fr. pour deux personnes. Abonnement de la saison (du 1er juin au 31 août), 25 fr. pour une personne, 45 fr. pour deux personnes.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. On peut s'abonner à la librairie Méra, 15, rue de la République, et au contrôle des Concerts-Bellecour.

De Lyon à Genève. — Nous avons parlé l'année dernière des billets de vacances émis par la Compagnie des Dombes pour un voyage de Lyon à Genève, aller et retour, aux prix de 7 fr. en 3e classe, 10 fr. en 2e classe, et 12 fr. en 1re classe. Cette année, ces réductions auront lieu à partir du 15 juin prochain.

Nous lecteurs doivent se rappeler que ces billets donnent le droit d'effectuer, moyennant 3 fr., le tour complet du lac Léman.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des Dombes.

On peut s'abonner à la librairie Méra, 15, rue de la République, et au contrôle des Concerts-Bellecour.

De Lyon à Genève. — Nous avons parlé l'année dernière des billets de vacances émis par la Compagnie des Dombes pour un voyage de Lyon à Genève, aller et retour, aux prix de 7 fr. en 3e classe, 10 fr. en 2e classe, et 12 fr. en 1re classe. Cette année, ces réductions auront lieu à partir du 15 juin prochain.

Nous lecteurs doivent se rappeler que ces billets donnent le droit d'effectuer, moyennant 3 fr., le tour complet du lac Léman.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des Dombes.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des Dombes.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des Dombes.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des Dombes.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des Dombes.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des Dombes.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des Dombes.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des Dombes.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des Dombes.

On peut s'abonner à la librairie Méra, 15, rue de la République, et au contrôle des Concerts-Bellecour.

De Lyon à Genève. — Nous avons parlé l'année dernière des billets de vacances émis par la Compagnie des Dombes pour un voyage de Lyon à Genève, aller et retour, aux prix de 7 fr. en 3e classe, 10 fr. en 2e classe, et 12 fr. en 1re classe. Cette année, ces réductions auront lieu à partir du 15 juin prochain.

Nous lecteurs doivent se rappeler que ces billets donnent le droit d'effectuer, moyennant 3 fr., le tour complet du lac Léman.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des Dombes.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des Dombes.

La Compagnie n'a, cette année, négligé aucun nouveau sacrifice pour être agréable aux voyageurs. Elle s'est entendue avec les buffets de Bourg et de Bellegarde, les restaurants et les hôtels de Genève, afin d'éviter aux touristes le désagrément d'être pris pour des Anglais, des Russes ou autres pigeons à plumer.

La journée complète à Genève, c'est-à-dire la chambre et deux repas confortables dans les meilleurs restaurants, ne coûtera que 8 francs, tandis qu'on ne peut guère habituellement, dans cette ville, dépenser moins de 12 francs par jour.

Les buffets de Bourg et de Bellegarde donneront, de plus, des repas soignés et copieux moyennant 2 fr. 25. Il est impossible d'offrir en même temps plus d'avantages et de commodités dans un voyage. Nous en félicitons volontiers la Compagnie des

LIVRES, REVUES et JOURNAUX

LYON-REVUE

Illustrations dans le texte par E. Froment
Directeur : Félix DESVERNAVY

Sommaire du 28^e numéro

I. Poésie : Les Voûtes blanches (inédit), par Jean Tisseur. — II. Histoire lyonnaise : Un Lyonnais à Paris au XIV^e siècle, étude par Edouard Philippin. — III. La Table de l'Ambassade anglaise à Lyon en 1564, par V. de Valous. — IV. Nos Lyonnais : en 1564, par V. de Valous. — V. Le Théâtre et Josephin Souly (quatrième article). — Pasteels et Mignardises, étude, par Frédéric Bataille. — VI. Le Haut-Bugey : Le lac de Sylans, notice par H. Ravinet. — VII. Planche de Lyon-Revue : Vue du lac de Sylans, dessin inédit par Fauré. — VIII. Deux Mendiants Lyonnais : a propos d'une gravure du peintre Trimollet, lettre à M. Félix Desvernay par Aimé Vingtrinier. — IX. Planche de Lyon-Revue : Un Ménétrier Lyonnais, le Père Tranquille, portrait (eau forte), par Trimollet. — X. Beaux-Arts : Les Lyonnais au Salon de Paris. — XI. Chronique : Bulletin bibliographique, artistique, historique et archéologique. — XII. Théâtres et Concerts : Gillette de Narbonne; Concerts de la Fanfare lyonnaise et de la Société des Armoneggi. — XIII. Lettres ornées dans le texte, par H. Leymarie.

Lyon-Revue offre comme prime à ses abonnés : Rimes ironiques, poésies, par Josephin Souly, enrichies de dessins par Froment. — 4 fr. au lieu de 7 fr. — Aux nouveaux abonnés, deux eaux-fortes, une vue de Marcy-le-Loup, par J. Séon, le portrait de Berlioz, par Dubouché, ainsi qu'un dessin : Vue des Etroits, par Riethofer. Abonnement : 20 fr. par an ; la livraison : 2 francs. Rédaction et administration, 22, rue Palais-Grillet, Lyon. Vente en gros, chez Metton, 35, rue de la République, et chez tous les libraires.

Le Bric-à-Brac intellectuel

La deuxième livraison du Bric-à-Brac intellectuel d'un Ignorant, par M. L. Petit, vient de paraître. Nous n'avons pas le temps de l'apprecier, mais nous l'avons parcourue à la hâte et elle nous paraît bien supérieure à la première, non point par la quantité des pièces, mais par la qualité des vers, l'inspiration poétique et la valeur des idées. Que ne puis-je citer les strophes énergiques que l'auteur a laissés tomber « sur la tombe de Rossel » ? Je me contente de « Ma prière à vingt ans » dédiée à M. François Jacquet et datée des Aventières :

Grand Dieu, si vous existez, Et s'il est une autre vie, Après ma mort, permettez Que le ciel soit ma patrie.

Mais, le Ciel de Mahomet ! Celui de Jésus est triste, Le bonheur qu'Amour promet Etiré exclu de sa liste.

Or, il n'est de vrai bonheur Qu'en l'amour qui ravit l'âme ; Et, près ou loin du Seigneur, Le Paradis... c'est la femme !

PARIS MAISON DU PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, PARIS GRANDE MISE EN VENTE

des Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, coupe, façon, étoffes des grands tailleurs. Extraits de la 2^e SÉRIE Printemps-Eté de 1883

Complets cérémonie, drap fin de Sedan 35f, 40f, 45f, 50f Complots duités et façonnés (Séries extra-belles) 32f, 38f, 47f, 56f Pantalons hautes nouveautés 9f, 12f, 15f, 18f

Tout vêtement ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

Le Catalogue et les gravures de Modes de cette grande mise en vente est adressé franco sur simple demande aux Directeurs de la Maison du

PONT-NEUF, à PARIS

Appartement garni de 5 belles pièces avec jouissance de la promenade dans un vaste et clos. Vue splendide. A 5 minutes des tramways et à un quart d'heure des Terrenus. S'adresser, 33, chemin de Montauban.

FOIRES et MARCHÉS

Du 3 au 7 juin 1883.

Département du Rhône. — 4. St-Just-d'Av. — 5. Avenas, Grandris, Les Olmes. Département de l'Isère. — 3. Laffray, St-Georges-d'Esp., Thodure. — 4. Roches-de-Condrieu, Virieu, Bâtie-Montg. — 5. Feyzin. — 6. Corps, Delomieu, Eybens, Pusignan, Vourrey.

Département de l'Ain. — 6. Lent, Culoz. Département de Saône-et-Loire. — 4. Perrey. — 5. Mazille. — 6. Brancion. — 7. Issy.

Département de la Loire. — 4. Saint-Just-en-Ch. — 6. Chavanay, Le Besast, Poncins, Belmont, La Pacaudière, St-Colombe. Département de la Drome. — 6. Dieu-le-Fit, Buis.

Département de la Savoie. — 4. Modane, St-Foy-de-Tarentaise. — 5. St-Jean-Larves. — 6. Aix-les-Bains, Aiguebelle.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows include Porcs, Veaux, Moutons.

Table for 'Mardi 29 mai 1883' showing market prices for various species like Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Table for 'Jeudi 31 mai 1883' showing market prices for various species like Veaux, Moutons, Porcs.

Table for 'Vendredi 1^{er} juin 1883' showing market prices for various species like Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES MARCHÉS aux Bestiaux de la semaine

Nos lecteurs savent qu'il se mitonne un projet de fusion entre le Courrier du Commerce et la Tribune Lyonnaise. Il est vrai que c'est là une transformation qui ne sera décidée que par l'Assemblée générale ; mais est-il défendu d'escompter le résultat ? Cela abrègera notre besogne pour les deux premiers jours de cette semaine. C'est donc au Courrier du Commerce que nous empruntons pour la première fois des relevés complets de marchés, et nous sommes heureux de lui rendre ce témoignage, à charge de revanche, car nous aimons à croire que le Courrier rendra à la Tribune ce qui lui appartient.

PORCES Lundi 28 mai. — Aujourd'hui la vente est restée calme et même en légère baisse sur le précédent marché. On pense généralement la hausse est impossible, cependant les avis de Paris annoncent une vente meilleure ce qui pourrait entraver le mouvement de baisse qui semble vouloir se produire sur ce marché. Nous avons eu aujourd'hui 750 porcs à la vente, sur lesquels on a constaté un renvoi de 120 fr. Les trois qualités seront payés 120, les 2es 115 et les 3es 105, ce qui équivaut à une moyenne de 103 et 121 les 100 kil.

Table for 'Marché du lundi 28 mai' showing prices for Charollais, Bourbonnais, Bressans, Midi, Divers.

BOEUF Mardi 29 mai. — La vente a été active, les prix par suite se sont maintenus très fermes et même en légère hausse. Il serait téméraire en ce moment de compter sur la baisse, car il arrive sur notre marché des acheteurs de tous côtés. On voit même des marchands qui viennent acheter pour vendre sur d'autres places du Nord. Depuis quelque temps, il arrive des boeufs sardes en grande quantité, ce qui est assez rare pour notre place, car il y a longtemps que ces bœufs n'avaient pas fourni comme cette année des porcs sur notre marché, surtout en belles marchandises comme celles qui nous arrivent.

Table for 'Marché du mardi 29 mai' showing prices for Charollais, Bourbonnais, Bressans, Dauphiné, Sarde, Italie, Auvergne, Divers.

Moutons Vendredi 1^{er} juin. — Vente active avec un peu de faveur sur les cours de mardi ; c'est un indice de fermeté qui nous permet d'augurer que nos prix ont une tendance marquée à s'immobiliser en ce moment.

Table for 'Marché du vendredi 1^{er} juin' showing prices for Charollais, Bourbonnais, Bressans, Dauphiné, Sarde, Italie, Divers.

Moutons Mardi, 29 mai. — 1061 moutons étaient à la vente, 704 ont été vendus. La plus grande partie de ces moutons était du renvoi de la semaine dernière ; ils se sont vendus de 140 à 200 fr. les 100 kilos, avec vente difficile en tendance à la baisse.

Jeudi, 31 mai. — Le renvoi de 1420 moutons prouve que beaucoup de marchands ont préféré se retirer que de céder aux influences de la baisse. Mais comment tenir en présence de 7408 têtes ? On a expédié sur Paris. Beaucoup d'acheteurs du dehors sont venus s'approvisionner ici ; cela a rendu la vente plus facile et plus ronde. Nous ne comptons donc pas sur la baisse et il est peu probable que les étrangers affluent encore en si grand nombre sur notre marché.

Table for 'Marché du jeudi 31 mai' showing prices for Charollais, Auvergne, Dauphiné, Africains, Italie, Divers.

SUIFS Cours de Lyon, 31 mai. Suiifs en branches secs, 80 à 83 fr. Peaux de moutons sèches, de 1,70 à 2,00 le k. (4) Nous croyons qu'il faut lire 10.

SALAISSONS ET SAINDOUX

Table showing prices for Lard en bande, Lard poitrine, Saïndoux, Graisse Hambard, Pancake salée, Jambon blanc de Lyon, Saucisson des Lyonnais.

BOUGIES 1^{re} qualité, 93 2^{me} qualité, 89 3^{me} qualité, 91 Tendance à la hausse.

MARCHÉ DE LA MARTINIÈRE Lyon, 30 mai 1883. Marché très animé depuis 8 jours. Les cours démontrent une certaine faiblesse, quoique les demandes soient toujours actives.

MARCHÉ AUX GRAINS (GULLOTIÈRE) Lyon, 30 mai 1883. Nous n'avons pas de changement à signaler dans les prix ; les affaires en blés étaient insignifiantes et les offres des plus restreintes.

FARINES DE COMMERCE. — Il ne s'est fait que de rares transactions en présence de l'hesitation constatée de part et d'autre et sans changement à signaler. Voici les cours quotidiens : Marques supérieures, 50 25 49 50 Farines de commerce 1^{re}, 46 25 46 50 Farines de commerce rondes, 41 50 41 50

FARINES DE CONSOMMATION. — Nous constatons aujourd'hui beaucoup d'offres de la meunerie et les cours ont une certaine tendance à la faiblesse.

POURAGES Marché de la Chapelle 30 mai. Très fort approvisionnement ; 250 voitures, assez bonne vente au début du marché, difficile à la fin. On a encore obtenu pour quelques voitures de paille de blé de choix de 35 à 37 fr. mais ces prix n'ont été atteints qu'à l'exception ; les qualités bonnes ordinaires ont varié de 32 à 34 fr., les autres de 28 à 31 fr.

MARCHÉS AUX BESTIAUX Marché de la Villette Jeudi 31 mai 1883

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, PRIX les 100 kil. Rows include Bœufs, Taureaux, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs.

Il y avait au marché de ce jour, 805 porcs qui ont valu de 48 à 53 les 100 livres. — Renvoi 195. Vente mauvaise.

BOURGONN (Isère), 31 mai. Bœufs (les 100 kil.) en poil, 66 76 Vaches, 58 68 Moutons, 90 98 Porcs, 86 90 Veaux, 90 100

VILLEFRANCAISE (Rhône), 28 mai. Bœufs ou vaches amenés 285, vendus de 160 à 190. Veaux, amenés 50, vendus de 90 à 100.

GRAINS & FARINES Paris, 31 mai 1883. FARINES DE CONSOMMATION. — La meunerie maintient ses prix ; la vente reste difficile en boulangerie.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. COLZA. — Le courant du mois est haussé et se traite à 103 fr.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

MARCHÉS A LIVRER

BLÉS. — Mêmes prix, mais tendance plus faible. Nous cotons à midi 1/4 : Livrable courant, 26 .. 26 25

Seigles Avoines. Livr. mai, 17 .. 16 75 18 75 18 50

Avignon (Vaucluse), 30 mai. Farine Gruau extra, 43 à 44 fr. la balle. — Tuzelle, 44 à 45 fr. les 122 kil. 1/2. — Minot supérieur, 44 à 42 fr. ditto. — Ronde, 39 à 40 fr.

Beaune (Côte-d'Or), 29 mai. Petit marché, offres presque nulles ; malgré le peu d'offres, les cours sont faibles, excepté pour l'avoine qui est bien recherchée.

Besancon. (Doubs), 29 mai. Blé, 22,75 à 23,50. — Avoine, 16,50 à 17,50. — Orge, 19 à 20 les 100 kil.

Montargis (Loiret), 29 mai. Dans la nuit du vendredi au samedi, nous avons eu de forts orages, et, sur certains points, une pluie diluvienne, ce qui fera grand bien à la contrée qui en a été favorisée.

Mâcon (Saône-et-Loire), 27 mai. L'aspect de nos récoltes est beau. La pluie qui tombe depuis deux jours est en ne peut plus bien-faisante.

FOURRAGES Marché de la Chapelle 30 mai. Très fort approvisionnement ; 250 voitures, assez bonne vente au début du marché, difficile à la fin.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

Paris, 31 mai. — Cours commerciaux. SUCRES BRUTS. — Hier, jour févrié à New-York, la Bourse était fermée, et nous n'avons pas reçu de dépêche de cette place.

LIN. — Sans variation ; la tendance reste lourde.

Disponible, 56 .. à .. Livrable mai, 56 .. à ..

PETROLE. — La tendance est plus ferme. Disponible, 50 .. à 51 .. Livrable, 50 .. à 51 ..

Lille (Nord), 30 mai. Huile de colza, 85 .. à ..

Marsaille (Bouches-du-Rhône), 30 mai. Graines oléagineuses. — Marché calme. On a vendu 1,200 quintaux arachides, livraison juillet-août, à 28 fr. les 100 kil.

ALCOOLS — VINS Paris, jeudi 31 mai. — Cours commerciaux. ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

ALCOOLS. — Le marché est un peu plus ferme. On fait du courant du mois à 50 fr., du livrable en juin à 50,50 et du juillet-août à 51,25.

La demande conserve une certaine activité intérieure; les affaires sont calmes pour l'exportation.

Cours pour l'exportation, franco sur wagon ou sur bateau, pour pains 1^{er} choix, suivant marques, aux 100 kilos :

Habillage en papier.	1 0/0	66 50	à 68 ..
—	2 1/2	66 25	67 75
—	4 0/0	65 50	67 ..

Sucres cassés en morceaux réguliers, en caisses de 50 franco d'emball. 100 k. 115 .. 116 ..

More. irréguliers. en sacs 105 .. 105 50

Menus déchetés. — 104 50 105 ..

Sucres en poudre. — 104 .. 110 ..

Glace et semoule. — 110 .. 115 ..

Fermeté sur tous les produits. La poudre est très recherchée et tenue en hausse de 2 à 3 fr. dans la plupart de nos casseries.

Sucres cristallisés extra acq. 102 50 à 103 ..

Lille (Nord), 30 mai.

Sucres. — Marché ferme. On cote : Roux disponible, 53.25 à 53.50 les 88 degrés; blanc n° 3, 62 fr.; extra suivant qualité, 62.25 à 64 fr. Raffinés, 109 fr.

Mélasse. — Disponible et livrable, 11 fr.

SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS

Paris, le 30 mai.

Le cours officiel des suifs frais fondu de boucherie a été fixé à 101 .. hors de Paris, soit en baisse de 5 fr. sur le cours précédent.

Le suif fondu est à 113 .. dans Paris.

Suif en branches (rendement moyen de 75/00), 75 75.

Prix de paiement à la boucherie de province sur un rendement de :

70 0/0	70 fr.	70	78 0/0	78 fr.	78
71	71	71	79	79	79
72	72	72	80	80	80
73	73	73	81	81	81
74	74	74	82	82	82
75	75	75	83	83	83
76	76	76	84	84	84
77	77	77	85	85	85

Le Havre, 30 mai.

Les avis des Etats-Unis mentionnent de la baisse à New-York et de la hausse à Chicago. Sur place, l'article est toujours faible; il s'est traité 200 tierçons de Wilcox à 69.25, condition du syndicat, et 500 tierçons livrables juillet-août à 70 fr.

Jun.	69 50	69 25
Juillet	70 ..	69 75
Août.	70 ..	69 75
Septembre	70 25	70 ..
Octobre.	70 25	70 ..

Anvers (Belgique), 29 mai.

Saindoux. — Marché en hausse pour le saindoux d'Amérique. Wilcox disponible à 139 fr.; sur mai, le prix de liquidation a été arrêté à 137.75; sur juin, à 139 fr.; sur juillet, août et septembre, à 138.50; sur derniers mois de l'année, à 134 fr.

Salaisons. — Marché soutenu pour les lards salés secs d'Amérique. Les long-middles disponibles se cotent de 128 à 129 fr., et short-middles de 136 à 137 fr. A livrer, les 1/2 long et 1/2 short-middles, sur courant du mois, ont été payés à la Bourse de liquidation 133.50; le livrable sur juin et juillet, vaut nominale 133 fr. les 100 kil.

SAVONS

Marseille (S.-du-Rhône), 31 mai.

Blanc à l'huile d'olive. 73 à 76 % k. en fab.

De Marseille, garantis sous mélange.

Bien pâle et vif, coupe ferme, (suiv. qualité)

» marq. spéc. 54 à 56 % k. en fab.

» coupe ferme 50 51 % k. en fab.

» c. moy. ferm. 50 51 emb.

» coupe moy. 49 53 droit en sus.

» rec. p. l'exp. 53 .. % k. en fab.

Unicolores. les % k. emb.

Marques spéciales. 65 .. 70 ..

Blanc, corps gras, divers. 60 .. 62 ..

Oléine pour teinture. 52 .. 57 ..

Savons à froid. 45 .. 46 ..

» dits mi-cuits, à bas titre. 40 .. 42 ..

Mélangés.

Bleu pâle et vif mélangé au talc :

coupe ferme. 43 .. à 46 .. % k. emb.

coupe moyenne. 41 .. 42 .. % k. emb.

recuit pour l'exportat. 41 .. 44 .. % k. emb.

1^{re} qualité. 41 .. 44 .. % k. en fab.

2^{me} qualité. 40 .. 42 .. % k. en fab.

FRUITS SECS

Marseille, le 31 mai.

Raisins secs à boisson et pour la distillerie. — Marché toujours très ferme; les vendeurs élèvent leurs prétentions, et réussissent en présence du peu d'importance des stocks.

Les arrivages du Levant continuent à être insuffisants; le dernier courrier a laissé faute de place 3 500 sacs sur les quais de Smyrne, mais ils sont en majeure partie destinés à Cette et Bordeaux.

Trois voiliers ont apportés de Grèce, 950 tonnes de Corinthe; mais ces arrivages n'ont pas empêché la hausse de suivre son cours; de beaux raisins de Pyrgos et de Céphalonie en magasin ont obtenu 58 fr. des 100 kil.

Nous citons les très fermes sur les cours ci-après :

Corinthe, 55 .. à 50 fr.; Thyra purs, 49 à 50 fr.; Chesné, 54 à 55; Beyrouth blonds, 48 à 50; Chypre bouillis 52 à 54 fr.; Samos noirs, 52.50 à 53 fr.; dito blonds, 45 à 47 fr.; Caramanie, 49 à 50 fr.; Mersina saufs, 47 à 48 fr.; Alexandrette noirs, 52 fr.; Voula rouges, 48 fr., le tout les 100 kil., conditions de Marseille

FIGURES Cozenza façon, corb. de 25 k. 33 38

» Rosa .. 38 42

» Vraies Cozenza .. 45 50

» marq. spéciales 52 62

» de Smyrne, c/de 1 à 5 k. t. 10 % 35 45

» de Mayr, c/de 10 k., t. 12 % 35 45

» de Bougie, valises de 25 à 30 k. 34 35

» Dellys, valises de 25 à 30 k. 32 33

» Espagne, à distillerie. 22 23

RIZ ET LÉGUMES. — Cette semaine a été un peu moins active, aussi les prix ont éprouvé un léger mouvement de recul.

Nous citons :

les 100 kil.

Riz de Bologne. F. 50 — à — en sacs

Riz glacé A. 42 50 —

Riz écume (8 étoiles). 41 —

Riz (6 étoiles). 40 —

Riz Rangon extra. 33 —

» n° 1. 30 — 31 —

» brisé. 25 —

Haricot Naples nouveaux. 26 50 en grenier.

» Ibraila. 31 — en sacs.

» Trébizonde nouv. 31 — en grenier.

Hari, cocos roses Odessa. — en grenier.

Hari, cocos canaris Odes. — en grenier.

Millet Levant. 18 — en grenier.

Alpistes Rodosto. 40 — 41 —

Pois Olessa nouveaux. 32 — en

Pois chiches de Maroc. 44 — en

Pois chiches de Bari. 24 — en

Lentilles Syrie triées. 27 — en

» Trieste. 24 — en

» Auvergne. 53 — en sacs.

Cours de la Bourse du soir

Da jeudi 31 mai.

Neuf marques. — Calmes.

Mai. 57 25 57 50

Juin. 57 50 57 75

Juillet-août. 58 50 58 75

4 derniers. 59 50 59 75

Huile de colza. — Calme.

Disponible. 103 .. à 102 75

Livrable courant du mois. 103 .. 102 75

— Juin. 99 50 99 25

— Juillet-août. 84 25 84 ..

— 4 derniers mois. 76 50 76 75

ALCOOLS (nus). — Bien tenus.

Livrable mai. 50 .. à 50 25

— juin. 50 50 50 75

— juillet-août. 51 50 51 75

— 4 derniers mois. 51 25 51 50

SUCRES. — Calmes.

Livrable mai. 61 75 à 62 ..

— juin. 62 .. 62 25

— 4 mois de mai. 62 50 62 75

— 4 mois d'octobre. 60 50 60 75

Poux 88. — Calmes. 54 25 ..

Raffinés. — Calmes. 103 50 107 50

Le Gérant : ANTONIN DEBITON.

Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

BOULANGERIE

A VENDRE

Bien achalandée, Clients sérieux

Au centre de Lyon

PRIX : 2.000 FRANCS

S'adresser à l'Office de publicité lyonnaise, rue Centrale, 32

BONNES OCCASIONS

A CÉDER

Un comptoir bien situé, prix : 17.000 fr.; bénéfices, 5.000 fr.; agencement neuf.

Un fonds de liquors, gros et demi-gros, ancien; prix : 8.000 fr.

Pour renseignements, s'adresser à l'office de publicité, 32, rue Centrale.

ON DEMANDE un commanditaire associé ou intéressé, un apport garanti pour extension à donner à industrie spéciale brevetée.

S'adresser à l'Office de Publicité lyonnaise, rue Centrale, 32.

TÉTAZ

BALANCIER-MÉCANICIEN-RAJUSTEUR

Bureau de Vérification de la Ville, de la Faculté des sciences, de l'Ecole de médecine, de l'Ecole centrale lyonnaise, du Bureau de garantie des Essayeurs et Marchands d'or et d'argent.

Rue Romarin, 8, angle de la rue Constou LYON

Comptoir Porte-Pot

A vendre à un prix très modéré, un Comptoir Porte-Pot, situé angle de trois rues, quartier Perrache, rue Laurencin, 1, et rue de la Charité.

S'adresser rue Imbert-Colomès, 35, à l'épicerie Bernard.

LE SAVON PHÉNIQUE

de L. FOUGEROUX, de Lyon

Se recommande par son principe anti-épidermique. Il opère avec succès contre les engelures, crevasses, coupures, boutons et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang.

Indispensable dans la toilette intime, il préserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.

En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs.

(Boîte place des Terreaux, 2).

LE CRÉDIT VIAGER

Compagnie d'Assurances sur la Vie

Sous le Contrôle du Gouvernement

FONDÉE PAR DÉCRET DU 29 MARS 1854

CAPITAUX DE GARANTIE : 32 MILLIONS

Opérations réalisées. 242 millions.

Capitaux payés aux assurés et aux rentiers. 42 millions.

Rentes viagères

aux taux de 10, 12, 15 p. 0/0.

Assurance de Capitaux différés de 10,000 francs payables par voie d'amortissement dans un délai de 1 à 70 ans.

Moyennant une prime unique de 4,050 francs ou 20 primes annuelles de 80 francs, tout souscripteur est assuré de toucher par lui-même ou par ses ayants droit une somme de 10,000 francs.

ASSURANCES

EN CAS DE VIE ET EN CAS DE DÉCÈS

Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 92, rue de Richelieu.

A Lyon : MM. BRANCHARD, 6, rue de la République; DUCOUREAU, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville.

VENTE VOLONTAIRE

Aux Enchères publiques

DE

CUIRS VERTS

A la requête de M. N. LEHMANN, gérant de la Société des Bouchers de Lyon, 35, Rue de la Pyramide (passage Mas), à Vaise,

D'environ 2,500 Cuir et 5,000 Veaux

A l'Hôtel des Ventes, rue de l'Hôpital, 6, au 1^{er}

LE LUNDI 4 JUIN 1883, A 2 HEURES PRÉCISES

Par le ministère de M^r THÉVENET, commissaire-priseur à Lyon

CLAUSES ET CONDITIONS DE LA VENTE

1^o Cette vente comprend les marchandises à livrer du 6 juin au 5 juillet inclusivement;

2^o Les marchandises seront vendues au comptant, sans escompte, au plus offrant et dernier enchérisseur, et seront payées en espèces, contre livraison;

3^o Les enchères ne pourront être moindres de 25 cent. par 50 kilogrammes;

4^o Les marchandises seront livrables dans les abattoirs de Perrache et de Vaise; les livraisons se feront tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés;

5^o Cette vente comprenant la totalité des réceptions, les acquéreurs des deux derniers lots de chaque catégorie de cuir ou de veaux auront à prendre livraison du solde, qu'il soit supérieur ou inférieur à la quantité vendue;

6^o L'adjudicataire payera entre les mains de M. LEHMANN le montant de son adjudication, et, en sus, les droits d'enregistrement et de courtage qui sont de 65 cent. par 100 francs;

7^o Faute par l'adjudicataire de prendre livraison dans les délais fixés, la marchandise sera revendue à sa folle-enchère, à ses risques et périls, trois jours après la sommation qui lui aura été faite de recevoir, et sans qu'il soit besoin de jugement;

8^o Tous les acquéreurs restent dans le droit commun d'acheteur, de vérifier par eux-mêmes, ou de faire vérifier par le mandataire qu'ils désigneront, les marchandises offertes en livraison;

9^o L'acheteur paiera, à titre de pourboire des garçons bouchers, 30 cent. par cuir dépoillé sans défaut, et 20 cent. par veau dépoillé sans défaut; le salage des bœufs lourds 0 fr. 65 par cuir, des bœufs moyens et légers et vaches lourdes, 50 c. par cuir, des vaches légères, 40 cent., des veaux, 10 cent. — Ficelage, 7 cent. par cuir et 3 cent. par veau. — Transport à domicile ou en gare, les bœufs lourds, 20 cent. par cuir, les bœufs moyens et légers et les vaches lourdes 15 cent., les vaches légères 10 cent., et les veaux 5 centimes.

Cette vente a lieu en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lyon, le 16 novembre 1882, enregistré.

APPARTEMENT GARNI

DE 5 BELLES PIÈCES

Avec jouissance de la promenade dans un vaste clos

Vue splendide. — A cinq minutes des Tramways et un quart d'heure des Terreaux

S'adresser chemin de Montauban, 33

CASINO DE VAISE

BRASSERIE ET HOTEL JACOLIN

Pont d'Ecully (Station des tramways)

Dimanche 3 Juin 1883

GRAND CONCERT

COMPLÈTEMENT VARIÉ

Débuts de la nouvelle Troupe

Les Frères Arakai

ACROBATES ET GYMNASIARQUES AÉRIENS

Nouveau travail, excentricités grotesques, genre Bellonini, jouant la pantomime et musique excentrique.

Retour de Mlle Josépha, étoile des comiques excentriques.

Opérettes, duos, romances, scènes à transformations, pantomimes, nouveaux décors, orchestre nombreux.

Bureau à 7 heures 1/2. Rideau à 8 heures.

De 3 heures à 6 heures 1/2

GRAND CONCERT

L'entrée sera libre.

RIVOIRE

MENUISIER EN TOUS GENRES

Plots bois debout pour la Boucherie

Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon

Près le marché aux bestiaux

LYON-VAISE

Vente de Fonds de Commerce

GRAND BUREAU DE PLACEMENT

DES DEUX SEXES

KLEIN et C^o, rue Dubois, 27

près le Crédit Lyonnais.

MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers porteurs de bons certificats seront placés gratuitement.

Boite au Marché de Vaise, chez M. JACQUES, tailleur.

A VENDRE 30 FONDS DIVERS

dans tous les prix.

ASTHME & CATARRHE

GUÉRIS PAR LES CIGARETTES ESPIC, 2 fr. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, BRONCHITES

Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, Vente en gros, J. ESPIC, rue Saint-Lazare, 112. — Eviter les imitations aux autres Cigarettes.

LYON AU ROSBIF LYON

GRANDS

ÉTABLISSEMENTS DE BOUILLON

C. GAILLETON

7, PLACE HENRI IV, près la gare de Perrache

42, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

QUAI de la PÊCHERIE, 1, près la gare Saint-Paul (Terreaux)

SALONS DE FAMILLE

NOTA. — Ces restaurants sont fondés exactement d'après le même modèle que les Bouillon Duval, en si grande réputation à Paris

ADMINISTRATION : Rue de Bonald, 4 — ENTREPOT DE VINS : Vente en gros, rue Cayenne, 14

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie

BUREAU DE PLACEMENT

Des Garçons Bouchers et Charcutiers

J.-M. MICHON

21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE

Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures

SUCCESSALE : 48, rue Saint-Jean, 48, LYON

Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 20,000 fr.; bonnes occasions.

A VENDRE, banlieue de Lyon, un bon fonds de Charcuterie et Café-Restaurant. Location, 400 fr. Bail à volonté. Tonnes et jardin. Travail assuré. Prix : 3,000 fr.

Fonds de Boucherie, centre. Location, 800 fr. Bail, 8 ans. Affaires, 2 bœufs 1/2, 42 moutons, 5 veaux. Prix, 9,000 fr. Bonne position.

OCCASION RARE

Bon Fonds Boucherie-Charcuterie, cause de santé, à Louthans (Saône-et-Loire), proximité de gare, meilleure position de la ville. Affaires, 2 bœufs, 10 veaux, 10 moutons à la semaine. 70 à 80 pores l'hiver.

On demande des Garçons charentais ainsi que des apprentis bouchers et charcutiers

BALAND AINÉ

TAILLANDIER

USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22

PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

LYON-VAISE

Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc.

ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs

FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES

Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces INSTRUMENTS ET OUTILS POUR L'AGRICULTURE

LE JOURNAL COMMERCIAL ET MARITIME

DE CETTE

Est le seul journal vinicole paraissant tous les jours

IL PUBLIE RÉGULIÈREMENT UN COMPTE RENDU DES MARCHÉS

De Cette, Béziers, Narbonne, Carcassonne

DES CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES DE

Barcelone, Valencia, Beni-Carlo pour l'Espagne

ET DE

Gènes, Asti, Florence pour l'Italie

CHAMBRES

ET

APPARTEMENTS

NON SEULEMENT DANS LES

HOTELS ET MAISONS MEUBLÉES

Mais encore aux AGENCES

Dont les bureaux sont établis dans

TOUTES LES GARES

DE

CHEMIN DE FER

EXPOSITION INTERNATIONALE

COLONIALE ET D'EXPORTATION GÉNÉRALE

AMSTERDAM 1883

Le Côté-droit du Palais sera éclairé à la lumière électrique et accessible au public jusqu'à minuit.

RESTAURANTS

FRANÇAIS, ALLEMANDS,

ANGLAIS, HOLLANDAIS,

Dans l'intérieur de l'Exposition

CONCERT TOUS LES JOURS